

Initiation à la dégustation des vins du Roussillon

Les 14, 17, 21, 23 Octobre, 5, 7 Novembre 2019

Objectif principal

| Etre capable de mettre en oeuvre les techniques de base de la dégustation et de parler de différents vins du Roussillon

Public visé

| Tout public : particuliers, agriculteurs salariés

Tarif

| Agriculteurs 36 €
Autres publics 295 €

Durée & Horaires

| 6 séances de 3 heures : De 18h30 à 21h30

Lieu

| PERPIGNAN Maison des vigneron et caves du département

Validation

| Attestation de fin de formation

Pré-requis

|Aucun

Vous êtes vigneron, salarié d'un domaine ou d'une cave ou simplement amateur de vin ?

Nous vous proposons de découvrir (ou redécouvrir!) toute l'authenticité des vins de nos terroirs.

Assuré par des œnologues professionnels, ce stage de dégustation vous est proposé en soirées et deux séances auront lieu chez un vigneron et dans une cave coopérative.

Programme :

Séance 1 : La dégustation

Définitions. Place du vin dans la société : son évolution de l'antiquité à nos jours / Goût des consommateurs Classification française des vins La dégustation : définitions / Les différents types de dégustation Les bases de la dégustation / Les illusions sensorielles

Séance 2 : A la découverte des sens

Les bases de l'analyse sensorielle La dégustation analytique Travaux pratiques sur les sens

Mécanisme de la dégustation

Séance 3 : Le terroir du Roussillon

Présentation historique des vignobles des Pyrénées Roussillon Situation géo-pédologique du Roussillon et ses coteaux Notion de terroir / Influence des terroirs et de l'homme Déclinaison des vins secs du Roussillon Vinifications et élevages des vins blancs Vinifications et élevages des vins rosés

Séance 4 : De la grappe à la bouteille

La constitution du vin / Les différentes substances et leur influence sur les saveurs Le vocabulaire de la dégustation

Séance 5 : Les vins rouges secs

Vinifications et élevages des vins rouges secs Notion d'équilibre d'un vin. Association vins secs et mets

Séance 6 : Une spécificité : les vins doux naturels

Les vins de liqueur et vins doux naturels (VDN) : Histoire, Elaboration des VDN, Différences entre VDN et ABV, Déclinaison des VDN des Pyrénées, Equilibre des VDN Association mets et VDN

Méthodes pédagogiques : Alternance d'exposés, de dégustations et de présentations des vins au cours de chaque séance

Intervenants : ARACIL Eric œnologue CFA, CONSTAND François diplômé de la faculté d'œnologie Bordeaux II, GRAU Hélène, œnologue

Responsable du stage : Alenka Mitrenko - 06 70 76 60 50 &
mail : a.mitrenko@pyrenees-orientales.chambagri.fr

CONDITIONS GENERALES

Nature et caractéristiques de l'action de formation :

La formation entre dans la catégorie « Actions de perfectionnement des connaissances » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

Modalité d'inscription et justificatifs :

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer signé avec le chèque de participation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

Après réception du présent bulletin et 15 jours avant le début du stage une convocation vous sera envoyée, ainsi que le programme avec lieux et horaires.

Les coordonnées personnelles des stagiaires pourront être communiquées à l'ensemble des participants du stage pour promouvoir le co-voiturage.

Les publics :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e)s agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, jeunes en démarche d'installation et cotisant(s) solidaire(s). Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, sur demande.

Les conditions financières et prise en charge :

- " Contributeur(trice)s VIVEA "

Le montant de la participation indiqué sur le bulletin d'inscription est sous réserve d'être à jour de vos cotisations. Un justificatif d'éligibilité pourra vous être demandé.

- " Salarié(e)s "

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un organisme collecteur (FAFSEA, OPCALIM), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli et tamponné par l'employeur. Dans le cas contraire (sans conventionnement, non-respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation sont intégralement à la charge de l'employeur. Une fois l'action de formation terminée, la Chambre d'agriculture Pyrénées-Orientales s'engage à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre ce qui permettra le remboursement auprès du fond de formation.

- " Autres publics "

Les frais de formation (indiqués sur le bulletin d'inscription) sont intégralement à la charge du participant.

- " Jeunes en démarche d'installation "

Ils bénéficient d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA, sous réserve d'obtention de « l'attestation pour les personnes en démarche d'installation » accessible sur demande auprès de l'organisme qui les accompagne dans leur installation.

Un chèque de garantie vous sera demandé.

- " Installé(e)s depuis moins de deux ans "

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales ou par virement (RIB sur demande).

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée à la fin de l'action de formation, avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement.

Horaires :

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures, les horaires sont spécifiés dans le programme, ils peuvent varier selon les besoins pédagogiques.

Annulation-report-interruption du stage :

La Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important.

Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires. Seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue. En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle
N° déclaration d'activité : 76660219466 / (Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

Mme, Mlle, M..... Adresse personnelle..... Code PostalCommune..... Tél. fixe.....Portable..... Mail..... Niveau de formation/diplôme Date et lieu de naissance.....à..... Nom et adresse de l'entreprise..... N°SIRET..... Code APE		Initiation à la dégustation des Vins du Roussillon N° OCTAGRI : 1966016 Bulletin d'inscription à compléter et renvoyer <u>avant le 29 Août 2019</u>
Statuts	Frais pédagogiques par chèque libellé à l'ordre de : Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture des P.O.	Informations pour votre prise en charge financière
Agriculteur (et assimilé) cotisant au VIVEA à jour de ses paiements MSA (ou bénéficiant d'un plan d'échelonnement) : <input type="checkbox"/> Exploitant <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur <input type="checkbox"/> Aide familial <input type="checkbox"/> Cotisant solidaire	36 €* [-40% pour le 2ème ressortissant VIVEA même exploitation]. *Sous réserve de financement VIVEA et à jour de vos cotisations.	Vous n'avez aucune démarche à réaliser auprès du VIVEA. Le justificatif d'éligibilité pourra vous être demandé, il peut être directement téléchargé depuis votre espace privé MSA 
Participants aux travaux : <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Conjoint non cotisant	72 € Double de la participation agriculteur.	Ressortissants de la Chambre d'Agriculture non contributeurs à un fond de formation
<input type="checkbox"/> En cours d'installation Réunion créateur suivi le : Autodiagnostic réalisé : oui / non	GRATUIT* Chèque de garantie de 72 € *Sous réserve d'avoir ouvert un PPP	Contactez le Point Accueil Installation C. Davesa au 04.68.51.27.50 pour date de réunion & autodiagnostic
<input type="checkbox"/> Salarié d'exploitation Employeur cotisant à OCAPIAT (Le FAFSEA devient OCAPIAT)	295 €	Contactez OCAPIAT 04.99.52.21.21 
Autres publics : <input type="checkbox"/> Autres fonds de formation <input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Autre précisez :		Contactez-le fond de formation dont vous dépendez.
Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation et des conditions générales de vente. Fait à _____, Le _____		
Signature du stagiaire :	Pour l'entreprise (si salarié) Nom et qualité : Signature : (cachet entreprise obligatoire)	Pour la Chambre d'Agriculture 66 La présidente, Fabienne BONET 

Questionnaire des attentes

Indispensable pour répondre au mieux à vos attentes !

▪ VOTRE ACTIVITE

.....

▪ VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

Non Oui, laquelle et quand ?

Quelles sont vos motivations quant à cette formation ?

Motivation professionnelle Motivation personnelle

.....

Quelles sont vos attentes quant à ce stage ?

.....

.....

▪ VOUS ET LE SERVICE FORMATION

Accepteriez-vous d'accueillir tout ou partie de la formation sur votre exploitation ?

Non Oui

Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ?

Site Internet Chambre d'Agriculture Catalogue Courrier mail ou postal

Page Facebook CA66 L'Agri Bouche à oreille

Site Internet du VIVEA Conseiller

Autres :

Remarques :

.....

.....

▪ Droit à l'image (merci de cocher si vous êtes d'accord)

J'autorise la Chambre d'Agriculture des PO à utiliser mon image à titre gratuit dans le respect des droits et de ma personne pour toute diffusion et tous supports utilisés par la Chambre d'Agriculture des PO.



Chambre d'Agriculture Pyrénées
Orientales - Centre de Formation
19 avenue de Grande-Bretagne 66025
Perpignan - 04 68 35 87 81

f Chambre d'agriculture Pyrénées-Orientales
<https://po.chambre-agriculture.fr/>

